



CONVENTION SUR LES ESPÈCES MIGRATRICES

UNEP/CMS/COP15/Doc.25.3.3

23 octobre 2025

Français

Original : Anglais

15^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Campo Grande, Brésil, 23 au 29 mars 2026
Point 25.3.3 de l'ordre du jour

CONSERVER LES ÉCOSYSTÈMES DES MONTS SOUS-MARINS ¹

(Préparé par Monaco et le Panama)

Résumé :

Le présent document met en évidence l'importance unique des écosystèmes des monts sous-marins en tant qu'oasis écologiques pour les espèces migratrices et propose une résolution et des décisions visant à les protéger des pratiques de pêche destructrices. En préservant ces sites à fort impact, les Parties à la CMS peuvent renforcer la connectivité écologique, conserver les habitats migratoires essentiels et favoriser la reconstitution des espèces.

Ce document contient un projet de résolution et des projets de décision.

¹ Les appellations géographiques utilisées dans ce document n'impliquent d'aucune manière l'opinion de la part du Secrétariat de la CMS (ou du Programme des Nations Unies pour l'Environnement) concernant le statut juridique de tout pays, territoire ou zone ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document repose exclusivement sur son auteur.

CONSERVER LES ÉCOSYSTÈMES DES MONTS SOUS-MARINS

Contexte

1. Les écosystèmes des monts sous-marins servent de stations fixes le long des voies de migration, constituant des oasis écologiques où les espèces se nourrissent, se reproduisent, frayent, se reposent et naviguent. En concentrant les proies et en soutenant les groupes centraux d'alimentation et d'agrégation, ils fournissent des services essentiels qui contribuent directement à la survie et à la reconstitution des espèces migratrices. Leur prévisibilité fait des monts sous-marins des sites stratégiques à fort impact pour la conservation, qui abritent des espèces dans l'ensemble des réseaux trophiques. Cependant, cela les expose également à des pratiques de pêche destructrices qui peuvent rapidement altérer leur intégrité écologique, perturber les services essentiels et saper la résilience des espèces migratrices qui en dépendent. Dans le cadre de la priorité accordée par les Parties à la CMS aux habitats essentiels, aux réseaux écologiques et aux corridors de migration pour les cinq prochaines années, la protection des monts sous-marins offre une occasion immédiate de sécuriser des sites identifiés qui renforcent la connectivité et favorisent la reconstitution des espèces à travers les bassins océaniques. S'appuyant sur les obligations découlant de la CMS de conservation des espèces migratrices et leurs habitats, comme le précisent les résolutions de la CMS sur la connectivité écologique (UNEP/CMS/Résolution 14.16) et les prises accessoires (UNEP/CMS/Résolution 12.22), cette proposition invite les Parties à donner la priorité à la protection des monts sous-marins contre les pratiques de pêche destructrices en raison de leur statut de nœuds essentiels au sein des corridors de migration, améliorant ainsi l'état de conservation des espèces migratrices.
2. En 2004, la Décision VII/5 de la COP7 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) (paragraphe 30) a reconnu les monts sous-marins comme des milieux marins prioritaires dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale et a appelé à une action internationale urgente afin d'adopter des restrictions sur les activités destructrices (par exemple, le chalutage en eaux profondes) dans les monts sous-marins et les écosystèmes vulnérables similaires. Cet appel urgent à l'action souligne la nécessité impérieuse d'une coopération internationale immédiate. En 2006, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Résolution 61/105, demandant aux organisations régionales de gestion des pêches, qui jouent un rôle crucial dans la réglementation des activités de pêche dans les eaux internationales, de « *protéger les écosystèmes marins vulnérables, notamment les monts sous-marins, les cheminées hydrothermales et les coraux d'eau froide, des pratiques de pêche destructrices* » (paragraphe 80). Les résolutions ultérieures, de la Résolution 64/72 (2009) à la Résolution 79/145 (2024), ont réaffirmé la nécessité de protéger les monts sous-marins, reconnaissant leur importance écologique inhérente et leur rôle dans le soutien des espèces associées et dépendantes.
3. La protection des habitats essentiels pour les espèces marines migratrices dans l'ensemble de leur aire de répartition et à tous les stades de leur vie, notamment les sites connus d'agrégation, d'alimentation et de reproduction et les couloirs de migration, est un principe fondamental de la Convention sur les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), comme le reflète le paragraphe 1) de l'article II de la Convention. Affirmant ce principe, la Conférence des Parties, lors de sa 14^e réunion, a adopté le Plan stratégique de Samarcande pour les espèces migratrices 2024-2032 (UNEP/CMS/Résolution 14.1), qui vise à maintenir et restaurer ces habitats :

« **Cible 2.1.** D'ici 2029, tous les habitats importants pour les espèces migratrices inscrites aux Annexes de la CMS sont identifiés, évalués et suivis afin de garantir leur fonctionnalité et leur capacité à soutenir les espèces migratrices tout au long de leur cycle de vie.

Cible 2.2. D'ici 2032, tous les habitats importants pour les espèces migratrices inscrites aux Annexes de la CMS sont protégés, efficacement conservés, gérés et restaurés grâce à des systèmes écologiquement représentatifs, bien reliés et équitablement gouvernés d'aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces basées sur ces aires. »

4. Les écosystèmes des monts sous-marins sont largement reconnus pour leur valeur écologique exceptionnelle, qui bénéficie à de nombreuses espèces marines. Pour aider les Parties à la CMS à repérer ces zones essentielles, la Convention reconnaît et encourage l'utilisation des processus de désignation des Aires importantes pour les mammifères marins (AIMM), comme indiqué dans la Résolution 12.13 de la CMS, ainsi que des Aires importantes pour les requins et les raies (AIRR), comme précisé dans la Résolution 14.7 de la CMS. Ces critères reflètent la nécessité de disposer de réseaux écologiquement représentatifs, comme l'exige la Résolution sur la connectivité écologique (UNEP/CMS/Résolution 14.6) et comme l'indique la Résolution sur les voies de migration [UNEP/CMS/Résolution 12.11 (Rev. COP13)]. Ces processus contribuent également à la désignation d'Aires marines d'importance écologique ou biologique (AIEB) dans le cadre de la CDB. Certains écosystèmes des monts sous-marins ont déjà été reconnus dans le cadre de ces processus en tant qu'AIMM (par exemple, les monts sous-marins et les bancs du sud de la Nouvelle-Calédonie), en tant qu'AIRR (par exemple, l'île Cocos et ses monts sous-marins, le mont sous-marin Mommon) et en tant qu'AIEB (par exemple, la jonction Kermadec-Tonga-Louisville, la chaîne des monts sous-marins de l'Empereur, la dorsale de Salas-y-Gómez et de Nazca), ce qui met en évidence leur importance écologique.
5. Les écosystèmes des monts sous-marins, principalement constitués de vestiges de volcans éteints ², comprennent les monts sous-marins « véritables », qui s'élèvent à au moins 1 000 mètres au-dessus du fond marin, ainsi que des formations semblables aux monts sous-marins, telles que des collines et des bancs ³. Largement répandus dans les bassins océaniques du monde, les monts sous-marins seraient au nombre de 10 000 à plus de 60 000 ⁴. Pourtant, de manière étonnante, moins de 0,1 % de ces formations remarquables ont été explorées, laissant un immense mystère sous les vagues ⁵. Leur topographie unique et les processus hydrodynamiques complexes qui leur sont associés, tels que la remontée et la rétention des nutriments, créent des conditions favorables à la production primaire. Ces caractéristiques offrent des zones de recherche de nourriture essentielles dans des régions autrement pauvres en nutriments ⁶. Par conséquent, les écosystèmes des monts sous-marins sont des hauts lieux dynamiques de la biodiversité, fournissant des services écosystémiques essentiels et reliant harmonieusement les profondeurs de l'océan aux zones pélagiques situées au-dessus.

² National Oceanic and Atmospheric Administration US Department of Commerce, ['What Is a Seamount?](#) Ocean Exploration Facts: NOAA Office of Ocean Exploration and Research

³ Gevorgian, J., Sandwell, D. T., Yu, Y., Kim, S. S., & Wessel, P. (2023). Global distribution and morphology of small seamounts. *Earth and Space Science*, 10(4), e2022EA002331.

⁴ Yesson et al. (2021). Improved bathymetry leads to >4000 new seamount predictions in the global ocean—but beware of phantom seamounts! *UCL Open Environment*, 3, e030.

⁵ National Oceanic and Atmospheric Administration US Department of Commerce, ['What Is a Seamount?](#) Ocean Exploration Facts: NOAA Office of Ocean Exploration and Research

⁶ Morato et al. (2010). Seamounts are hotspots of pelagic biodiversity in the open ocean. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, 107(21), 9707–9711. <https://doi.org/10.1073/pnas.0910290107>

6. Les monts sous-marins, bien qu'ils constituent l'un des biomes océaniques les moins bien connus, sont des points névralgiques de la biodiversité, des zones à forte biomasse et des refuges pour les grandes espèces marines. Leur diversité globale, bien que significative, n'a pas été explorée aussi en détail que celle d'écosystèmes tels que les récifs coralliens. On a constaté que les monts sous-marins peu profonds, situés à une profondeur de 50 mètres, présentent des niveaux de biomasse de grands prédateurs, tels que les requins, qui sont trois fois supérieurs à ceux observés dans les environnements de récifs coralliens. Cependant, les espèces partagées entre les récifs coralliens et les écosystèmes marins profonds étaient principalement constituées de grands prédateurs très mobiles. Le fait que ces monts sous-marins servent d'oasis essentielles de biomasse et de refuges pour la mégafaune menacée met en évidence la nécessité urgente de leur conservation ⁷.
7. Les monts sous-marins attirent une grande diversité de mégafaune marine pélagique, notamment des concentrations d'espèces en danger. Par exemple, il a été prouvé que les monts sous-marins présentent une abondance de requins 41 fois supérieure à celle des espaces océaniques environnants ⁸. Ces écosystèmes jouent un rôle à différents stades de la vie, fournissant des zones de reproduction ou de frai, des sites d'alimentation, des haltes migratoires, des refuges, ainsi que des repères de navigation pour un large éventail d'espèces, notamment les cétacés, les élasmobranches, les tortues et les poissons à valeur commerciale. Cette diversité inclut des espèces inscrites à l'Annexe I de la CMS, telles que les cachalots (*Physeter macrocephalus*), les ziphius (*Ziphius cavirostris*), les rorquals communs (*Balaenoptera physalus*), les rorquals boréaux (*Balaenoptera borealis*), les baleines bleues (*Balaenoptera musculus*), les baleines à bosse (*Megaptera novaeangliae*), les tortues caouannes (*Caretta caretta*) et les tortues vertes (*Chelonia mydas*). Les espèces inscrites à l'Annexe II qui ont été observées sur les monts sous-marins et autour de ces derniers dans l'ensemble du bassin océanique comprennent le requin-marteau halicorne (*Sphyrna lewini*) et la peau bleue (*Prionace glauca*), ainsi que le dauphin rayé (*Stenella coeruleoalba*) et le grand dauphin (*Tursiops truncatus*).
8. D'autres espèces menacées, notamment divers oiseaux de mer, des requins et le phoque moine d'Hawaï (*Neomonachus schauinslandi*), utilisent les monts sous-marins pour se nourrir, naviguer à travers les bassins océaniques ou trouver un abri. Par exemple, dans le sud-ouest du Pacifique, des chaînes de monts sous-marins, telles que la dorsale de Norfolk, servent de corridors migratoires et de refuges saisonniers pour les requins-tigres adultes (*Galeocerdo cuvier*) ⁹. En outre, les espèces ciblées à des fins commerciales, telles que les thons et les espadons, utilisent les monts sous-marins comme zones de frai et terrains de chasse. Le Corridor marin du Pacifique oriental (CMAR, son acronyme en espagnol) comprend plusieurs aires marines protégées qui préservent les monts sous-marins. Dans le parc national de Revillagigedo au Mexique, la plaine abyssale du côté mer de la fosse atteint des profondeurs comprises entre 3 500 et 4 000 mètres et présente des élévations pouvant atteindre 1 000 mètres dans les monts sous-marins, avec des fractures atteignant des profondeurs allant jusqu'à 5 886 mètres ¹⁰. Au Panama, la zone élargie de ressources gérées de la cordillère de Coiba englobe un paysage sous-marin exceptionnel

⁷ Florian Baletaud et al, 'Comparing Seamounts and Coral Reefs with eDNA and BRUVS Reveals Oases and Refuges on Shallow Seamounts' (2023) 12(11) Biology 1446, <https://www.mdpi.com/2079-7737/12/11/1446>.

⁸ Weber et al. (2025). Shallow seamounts are "oases" and activity hubs for pelagic predators in a large-scale marine reserve. PLoS Biology, 23(2 February).

⁹ Matley et al. (2025). Where giants roam: The importance of remote islands and seamount corridors to adult tiger sharks in the South Pacific Ocean. Marine Environmental Research 206 (2025): 107026.

¹⁰ CONANP, Estudio Previo Justificativo Para La Declaratoria Del Parque Nacional Revillagigedo. (Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas, Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales, 2017), <https://www.conanp.gob.mx/anp/consulta/3%20EPJ%20PN%20REVILLA%20-%207sept2017%20final.pdf>.

comprenant neuf chaînes de monts sous-marins, 24 monts sous-marins distincts et une fosse abyssale atteignant des profondeurs allant jusqu'à 4 745 mètres, bordée de crêtes élevées¹¹. La région présente une profondeur moyenne de 2 841 mètres, les zones les moins profondes étant situées à environ 303 mètres¹². Cet écosystème complexe de monts sous-marins constitue un corridor essentiel de migration et d'alimentation pour environ quatorze espèces de mammifères marins¹³. Il abrite également des tortues de mer, des marlins et de nombreuses espèces de requins, dont plusieurs sont classées par l'Union internationale pour la conservation de la nature dans les catégories « Vulnérable », « En danger » ou « En danger critique d'extinction »¹⁴.

9. Outre leur importance écologique, les monts sous-marins et leur relation avec les espèces migratrices revêtent une grande valeur culturelle et de subsistance pour les cultures autochtones et les communautés locales¹⁵. Ils jouent un rôle central dans les pratiques traditionnelles, favorisent les moyens de subsistance et ont une signification spirituelle¹⁶. Par exemple, les schémas de déplacement des espèces marines migratrices servent d'indicateurs culturels, marquant les transitions saisonnières au sein des systèmes calendaires traditionnels¹⁷. La protection des monts sous-marins n'est donc pas seulement un impératif écologique, mais également une question de préservation du patrimoine culturel, du bien-être et des moyens de subsistance des peuples autochtones.

Recherche émergente

10. Les avancées technologiques, telles que le marquage satellitaire, l'échantillonnage d'ADN environnemental et les relevés par drone, permettent aux scientifiques d'élargir leurs recherches et d'observer les comportements autour des monts sous-marins, de collecter des données environnementales pertinentes et d'enregistrer les schémas de présence (et d'absence) sur des périodes prolongées. Bien que les recherches actuelles aient déjà mis en évidence des liens écologiques essentiels entre les monts sous-marins et les espèces migratrices¹⁸, des recherches supplémentaires sont nécessaires pour mieux comprendre ces relations¹⁹. Alors que les connaissances sur la connectivité écologique entre les monts sous-marins et les espèces migratrices continuent de s'approfondir, ces informations doivent être traduites en mesures de conservation ciblées.

¹¹ HM Guzman and ML Díaz, 'Plan de Manejo Del Area de Recursos Manejados Cordillera de Coiba, http://gacetas.procuraduria-admon.gob.pa/29498-B_57947.pdf.

¹² Ibid.

¹³ Ibid.

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Delgado et al. (2024). A Forgotten Maritime Highway: Maritime Cultural Heritage of the Emperor Seamounts with Implications for High Seas Conservation. *Journal of Maritime Archaeology*, 19(1), 41–80.

¹⁶ Du Preez et al. (2024). *A Monitoring Framework for SĠáan Kínghlas-Bowie Seamount Marine Protected Area, British Columbia, Canada*. Canadian Science Advisory Secretariat (CSAS).

¹⁷ McLean et al. (2023). Connecting conservation & culture: The importance of Indigenous Knowledge in conservation decision-making and resource management of migratory marine species. *Marine Policy*, 155.

¹⁸ Nisthar, D., Fujioka, E., Dunn, D.C., Curtice, C., DeLand, S.E., Donnelly, B., Harrison, A-L., Heywood, E.I., Kot, C.Y., Ortuño Crespo, G., Poulin, S., Halpin, P.N. and Bentley, L.K., 2025. Migratory connectivity in the Lord Howe Rise and Tasman Sea: Insights from the MiCO system. In: *A volcanic lost world: Proceedings of the Lord Howe Rise and South Tasman Sea Research Symposium* (pp. 32–33). Sydney, Australia.; AND Derville, S., Allain, V., Bonneville, C., Garland, E. C., Laran, S., Le Gendre, R., Menkes, C., Oremus, M., Portal, A., Receveur, A., Torres, L. G., Vourey, E., Zerbini, A., & Garrigue, C. (2025). Two decades of research on cetacean seamount habitats in the Southwest Pacific. In: *A volcanic lost world: Proceedings of the Lord Howe Rise and South Tasman Sea Research Symposium* (pp. 34–36). Sydney, Australia.

¹⁹ Weber et al. (2025). Shallow seamounts are "oases" and activity hubs for pelagic predators in a large-scale marine reserve. *PLoS Biology*, 23(2 February).

11. Les preuves indiquent que les monts sous-marins non perturbés abritent une plus grande biodiversité et davantage d'espèces menacées, ce qui renforce la nécessité de prendre des mesures de protection²⁰. Les monts sous-marins présentent une grande variété de caractéristiques géologiques et écologiques et, bien qu'ils soient fréquents dans les écosystèmes océaniques, peu d'entre eux ont fait l'objet d'une étude approfondie. Une compréhension accrue de leur biodiversité, de leur productivité et de leurs caractéristiques géophysiques peut contribuer à une gestion ciblée et durable. Une connaissance combinée des modèles spatiaux de la valeur écologique et de l'impact humain est essentielle pour une conservation efficace.

Menaces et pressions

12. Les écosystèmes des monts sous-marins font partie des habitats les plus vulnérables de l'océan, car leurs communautés sont composées d'espèces fragiles, à la vie extrêmement longue et à la croissance lente. Par conséquent, ils sont susceptibles aux perturbations, présentent une faible résilience et peuvent mettre des siècles, voire des millénaires, à se remettre des impacts. Ces habitats abritent une riche diversité de vie associée et interdépendante, notamment des espèces migratrices inscrites aux Annexes de la Convention et leurs proies. Les monts sous-marins sont confrontés à de multiples menaces, notamment à une forte pression de pêche. Pourtant, il existe de plus en plus de preuves des impacts des changements climatiques, notamment l'acidification des océans, la désoxygénation et le réchauffement²¹, ainsi que des pressions supplémentaires dues à la pollution²² et au potentiel d'exploitation minière en eaux profondes. Bien que diverses activités de pêche aient des répercussions sur les espèces migratrices autour des monts sous-marins, la deuxième évaluation mondiale des océans des Nations Unies (2021) a souligné que le chalutage de fond représentait la menace la plus importante pour les écosystèmes des monts sous-marins, les pêcheries s'effondrant souvent en l'espace de quelques années lorsque les stocks sont épuisés. En dépit de leurs répercussions écologiques, les pêcheries au chalut de fond en eaux profondes représentent moins de 0,5 % des débarquements mondiaux²³.

²⁰ Morato et al. (2012). Seamount physiography and biology in North-East Atlantic and Mediterranean Sea. *Biogeosciences Discussions*, 9(12).

²¹ Jones et al. (2014). "Global reductions in seafloor biomass in response to climate change." *Global change biology* 20.6:1861–1872.; AND Ross et al. (2020). Rapid deep ocean deoxygenation and acidification threaten life on Northeast Pacific seamounts. *Global change biology*, 26(11), 6424–6444.

²² Pereira et al. (2025). Sinking microplastics at a deep-sea seamount in the North Atlantic: a year-long flux study. *Microplastics and Nanoplastics*, 5(1), 37.

²³ Clark, M.R. and Koslow, J.A., 2007. Impacts of fisheries on seamounts. *Seamounts: Ecology, fisheries & conservation*, pp. 413–441; AND Koslow, J.A., 2001. Fish stocks and benthos of seamounts. *Managing Risks to Biodiversity and the Environment on the High Sea, Including Tools Such as Marine Protected Areas-Scientific Requirements and Legal Aspects*, p. 43.; AND Victorero, L., Watling, L., Deng Palomares, M.L. and Nouvian, C., 2018. Out of sight, but within reach: A global history of bottom-trawled deep-sea fisheries from > 400 m depth. *Frontiers in Marine Science*, 5.

13. Les pratiques de pêche destructrices sur les monts sous-marins peuvent avoir de graves incidences sur les espèces migratrices, car nombre d'entre elles dépendent de ces éléments pour des fonctions essentielles de leur cycle de vie, telles que l'alimentation, le repos et le frai. Les dommages causés aux habitats benthiques, notamment aux coraux et aux éponges, peuvent persister pendant des siècles²⁴, dégradant d'importantes zones d'alimentation et de reproduction pour les espèces migratrices et d'autres espèces associées²⁵. Le chalutage de fond prélève sans discernement de grandes quantités de poissons, réduisant ainsi la disponibilité des proies pour les prédateurs migrants qui dépendent des monts sous-marins comme zones d'alimentation riches en ressources au cours de leurs migrations²⁶. Cette perte de proies peut réduire de manière significative la survie et le succès reproductif de ces espèces. Les prises accessoires et l'enchevêtrement causés par les palangres disposées au fond de la mer et les filets maillants peuvent réduire les populations d'espèces non ciblées telles que les tortues de mer, les requins et les oiseaux de mer²⁷. Ils peuvent également perturber la structure des populations en supprimant des classes d'âge clés, ce qui déstabilise les populations et interrompt les migrations futures, menaçant finalement la survie à long terme de ces espèces²⁸. Une activité de pêche intense dans les corridors de migration peut inciter les animaux à modifier leurs comportements migratoires, ce qui entraîne une augmentation des coûts énergétiques et réduit leur taux de survie²⁹. Nombre de ces espèces, notamment les requins, les raies et les tortues, ont une longue durée de vie et une maturation lente, ce qui les rend particulièrement vulnérables à une récupération lente en cas de déclin de la population ou de perte d'habitat. Le bruit généré par les navires de pêche peut perturber la navigation et la communication des espèces qui dépendent des sons, telles que les baleines³⁰.
14. La protection des monts sous-marins est essentielle pour maintenir des fonctions écologiques fondamentales favorables aux espèces migratrices et qui préviennent les perturbations des processus vitaux du cycle de vie, contribuant ainsi à la survie et à la restauration des populations vulnérables. À titre d'exemple, les monts sous-marins exploités présentent une biodiversité réduite de 50 % par rapport à celle des monts sous-marins non perturbés, ainsi qu'une biomasse d'espèces benthiques sept fois plus faible³¹. Dans la région Indo-Pacifique, les monts sous-marins isolés constituent certains des derniers refuges pour les requins³². Grâce à la préservation des habitats des monts sous-marins, les espèces migratrices pourraient bénéficier d'un accès garanti à des zones d'alimentation, de reproduction, de frai et de repos prévisibles le long de leurs itinéraires. Étant donné que les espèces migratrices sont confrontées à des pressions cumulées sur l'ensemble de leurs vastes habitats, la sauvegarde des

²⁴ Goode, S.L., Rowden, A.A., Bowden, D.A. and Clark, M.R., 2020. Resilience of seamount benthic communities to trawling disturbance. *Marine Environmental Research*, 161, p.105086.ence

²⁵ Clark, M.R., Althaus, F., Schlacher, T.A., Williams, A., Bowden, D.A. and Rowden, A.A., 2016. The impacts of deep-sea fisheries on benthic communities: a review. *ICES Journal of Marine Science*, 73(suppl_1), pp. i51-i69.

and Rogers, A., 2012. An ecosystem approach to management of seamounts in the Southern Indian Ocean: volume 1: overview of seamount ecosystems and biodiversity.

²⁶ Clarke, M., 2007. Seamounts and cephalopods. *Seamounts: Ecology, Fisheries & Conservation*, pp. 207–229.

²⁷ Lewison, R.L., Crowder, L.B., Wallace, B.P., Moore, J.E., Cox, T., Zydels, R., McDonald, S., DiMatteo, A., Dunn, D.C., Kot, C.Y. and Bjorkland, R., 2014. Global patterns of marine mammal, seabird, and sea turtle bycatch reveal taxa-specific and cumulative megafauna hotspots. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 111(14), pp. 5271–5276.

²⁸ Lewison et al. (2004). Understanding impacts of fisheries bycatch on marine megafauna. *Trends in ecology & evolution*, 19(11), 598–604.

²⁹ Munneke (2024). The impact of bottom trawling fisheries on marine mammals-A review.

³⁰ Ibid.

³¹ Ibid.

³² Letessier et al. (2019). Remote reefs and seamounts are the last refuges for marine predators across the Indo-Pacific. *PLoS Biology*, 17(8), e3000366.

« oasis » que représentent les monts sous-marins, où elles peuvent se nourrir, dormir et se reproduire, est essentielle pour atténuer les impacts globaux et fournir la résilience indispensable à la poursuite de leur survie.

15. Un grand nombre des monts sous-marins repérés (environ 58 %) se trouvent dans des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, et leur protection nécessite par conséquent une collaboration internationale³³. Actuellement, moins de 1 % de ces écosystèmes sont efficacement protégés, ce qui réduit la résilience des espèces migratrices lors de leurs longs voyages et les rend vulnérables sur les monts sous-marins qui devraient servir de refuges essentiels. Les progrès réalisés dans la mise en place de mesures de gestion spatiale et dans l'identification des écosystèmes sensibles des monts sous-marins restent jusqu'à présent limités³⁴. Les approches incohérentes des organisations régionales de gestion des pêches dans la reconnaissance et la protection des monts sous-marins en tant qu'écosystèmes marins vulnérables continuent d'entraver l'efficacité des efforts de conservation et de gestion³⁵.

Discussion et analyse

16. Accorder la priorité à la protection des monts sous-marins constitue une opportunité majeure de conservation, qui permettrait de protéger les espèces migratrices sur l'ensemble de leur aire d'habitat. Alors que les espèces migratrices sont de plus en plus menacées par les activités humaines, la préservation des écosystèmes des monts sous-marins — des habitats clés indispensables aux étapes cruciales de la vie et qui maintiennent la connectivité écologique entre les bassins océaniques — est essentielle pour la survie à long terme de nombreuses espèces migratrices. Compte tenu de leur importance, la protection des monts sous-marins exige une attention rigoureuse et coordonnée à l'échelle mondiale. La CMS est particulièrement bien placée pour diriger les efforts internationaux visant à protéger les monts sous-marins des pratiques destructrices. Le Plan stratégique de la CMS (2024–2032) envisage un avenir dans lequel « les espèces migratrices prospèrent et vivent dans des habitats entièrement restaurés et connectés » (UNEP/CMS/Résolution 14.1). La réalisation de cette vision pour les monts sous-marins et leurs espèces associées nécessitera une action urgente, coordonnée et décisive.
17. Reconnaître l'importance des monts sous-marins pour les espèces inscrites aux Annexes de la CMS peut renforcer les engagements internationaux visant à protéger leurs habitats, leurs proies et les espèces potentiellement à risque dont l'inscription sur la liste pourrait être envisagée à l'avenir si leur état de conservation se détériore. Il s'agit notamment de collaborer avec d'autres instruments et processus internationaux pertinents, tels que la Convention sur la diversité biologique, les organismes régionaux de pêche et le futur Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

³³ Thompson et al. (2024). Remote seamounts are key conservation priorities for pelagic wildlife. *Conservation Letters*, 17(1).

³⁴ Ibid.

³⁵ Bell et al. (2019). Scientific Approaches for the Assessment and Management of Deep-Sea Fisheries and Ecosystems in RFMOs and RFB: Final Report (Publications Office of the European Union). Available at: <http://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/0f2b559b-4610-11e9-a8ed-01aa75ed71a1> (Accessed June 28, 2025) OR Thompson, A.B. and Reid, K. 2024. Review of the implementation of the International Guidelines for the Management of Deep-sea Fisheries in the High Seas. FAO Fisheries and Aquaculture Technical Paper, No. 703. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cd0243en>.

18. Une coopération renforcée dans les efforts de recherche par l'intermédiaire de la CMS et d'autres processus et instruments associés peut améliorer notre compréhension du lien écologique entre les écosystèmes des monts sous-marins et les espèces migratrices. Cette meilleure compréhension renforcera à son tour les bases scientifiques permettant de prendre des décisions éclairées.
19. Renforcer la protection des monts sous-marins revient également à reconnaître les liens coutumiers et ancestraux que les détenteurs de savoirs autochtones et les communautés entretiennent avec ces monts sous-marins, ainsi qu'avec les espèces migratrices qui dépendent de ces formations.

Actions recommandées

20. Il est recommandé à la Conférence des Parties :
 - a) d'adopter le projet de résolution figurant à l'annexe 1 du présent document ;
 - b) d'adopter le projet de décision figurant à l'annexe 2 du présent document.

PROJET DE RÉSOLUTION

CONSERVER LES ÉCOSYSTÈMES DES MONTS SOUS-MARINS

Reconnaissant l'importance des monts sous-marins en tant qu'habitats essentiels et repères de navigation pour diverses espèces marines migratrices, notamment celles inscrites à l'Annexe I et à l'Annexe II de la Convention, telles que les baleines, les dauphins, les requins et les tortues,

Rappelant les principes fondamentaux de la Convention tels qu'exprimés à l'Article II, qui encourage des actions individuelles ou coopératives visant à conserver les espèces migratrices et leurs habitats, ainsi que le premier paragraphe de l'Article I, qui définit l'« aire de répartition » dans le cadre de la Convention comme englobant l'ensemble des surfaces terrestres ou aquatiques qu'une espèce migratrice habite, fréquente temporairement, traverse ou survole à un moment quelconque le long de son itinéraire habituel de migration,

Soulignant la Résolution 14.16 sur la connectivité écologique, dans laquelle les Parties à la CMS sont instamment priées de repérer les zones critiques telles que les Aires marines d'importance écologique ou biologique (AIEB) et de prendre en considération les liens écologiques lors de la conception et de la mise en œuvre des mesures de conservation, notamment dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale, par la collaboration,

Rappelant les Résolutions 61/105 (2006), 64/72 (2009), 66/68 (2011), 71/123 (2016) et 77/118 (2022) de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui exigent des États qu'ils protègent les écosystèmes marins vulnérables, notamment les monts sous-marins, contre le chalutage de fond dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale,

Rappelant également la décision VII/5 (2004) de la COP7 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) relative à la biodiversité marine et côtière, qui invite les Parties à coopérer afin de protéger les monts sous-marins, tant à l'intérieur qu'au-delà des juridictions nationales,

Reconnaissant la Recommandation 3.099 de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) relative à la protection des monts sous-marins contre le chalutage de fond, et notant la motion 032 récemment adoptée en 2025 par le Congrès mondial de la nature de l'UICN, qui appelle à la protection des monts sous-marins et d'autres écosystèmes marins vulnérables contre les pratiques de pêche destructrices, ainsi qu'à l'abandon du chalutage de fond sur les monts sous-marins d'ici la fin de 2026,

Reconnaissant en outre les initiatives relatives aux Aires importantes pour les mammifères marins (AIMM) et aux Aires importantes pour les requins et les raies (AIRR), développées sous l'égide de l'UICN et reconnues par la CMS comme des outils permettant d'aider les Parties à recenser les habitats clés et les zones préoccupantes en matière de conservation, et notant que ces processus désignent de plus en plus les écosystèmes des monts sous-marins comme des habitats essentiels pour les espèces migratrices,

Préoccupée par les impacts négatifs des pratiques de pêche destructrices qui affectent les espèces migratrices sur les monts sous-marins, ainsi que les pressions croissantes exercées sur ces écosystèmes, mettant en péril leurs fonctions écologiques et leurs interactions avec les espèces migratrices,

Soulignant le besoin urgent d'efforts collaboratifs et coordonnés de la part des nations, des groupes régionaux, des institutions mondiales et d'autres parties prenantes pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes marins vulnérables, notamment les monts sous-marins,

Affirmant l'engagement des Parties à mettre en œuvre le Cadre mondial pour la diversité biologique, adopté dans le cadre de la CDB en 2022 (CBD/COP/DEC/15/4), en particulier ses Cibles 3 et 4,

Constatant les interactions et les mandats partagés entre la CMS et les organismes régionaux de gestion des pêches, ainsi que les responsabilités communes visant à protéger les espèces migratrices et leurs habitats,

Reconnaissant que la protection des monts sous-marins dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale nécessite les efforts combinés des Parties, des autres États de l'aire de répartition, des organisations internationales et des organismes régionaux de gestion des pêches,

Se félicitant de l'adoption et de la ratification croissante de l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale,

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage :*

1. *Encourage* les Parties à reconnaître l'importance des écosystèmes des monts sous-marins en tant qu'habitats essentiels et repères pour la navigation des espèces marines migratrices, notamment celles inscrites aux Annexes I et II de la Convention, telles que les baleines, les dauphins, les requins et les tortues, et à reconnaître leur valeur pour les peuples autochtones et les détenteurs de savoirs traditionnels ;
2. *Prie instamment* les Parties de donner la priorité à la protection des écosystèmes des monts sous-marins contre les pratiques de pêche destructrices, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leur juridiction nationale, afin de renforcer l'état de conservation des espèces migratrices et de protéger l'intégrité écologique des écosystèmes des monts sous-marins, en reconnaissant leur connectivité environnementale ;
3. *Invite* les Parties et les autres États de l'aire de répartition, ainsi que les organisations pertinentes et organismes régionaux, à donner la priorité aux monts sous-marins dans la mise en œuvre de l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, notamment en traitant les incohérences dans la protection des monts sous-marins dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale ;
4. *Encourage* les Parties et les autres États de l'aire de répartition à mener des recherches collaboratives sur les monts sous-marins afin de mieux comprendre leur biodiversité, leur vulnérabilité et leurs fonctions écologiques, en lien avec les espèces migratrices. Ces connaissances doivent éclairer la prise de décision concernant la protection des monts sous-marins ;

5. *Invite les Parties à s'engager activement auprès des peuples autochtones, des détenteurs de savoirs traditionnels, des scientifiques, de la société civile et de l'industrie afin d'accroître la sensibilisation du public à l'importance des écosystèmes des monts sous-marins pour la santé des populations d'espèces migratrices et de renforcer la compréhension de celle-ci ;*

6. *Prie le Secrétariat de promouvoir la coopération et la coordination internationales pour la conservation et la gestion durable des monts sous-marins qui abritent des espèces migratrices au moyen de mécanismes régionaux existants, tels que la Convention de Barcelone, et de la collaboration avec d'autres instruments et processus internationaux pertinents, tels que la Convention sur la diversité biologique, les organismes régionaux de gestion des pêches et l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.*

PROJETS DE DÉCISION

CONSERVER LES ÉCOSYSTÈMES DES MONTS SOUS-MARINS

À l'adresse des Parties

15.AA Les Parties sont invitées à :

- a) accorder la priorité à la protection des écosystèmes des monts sous-marins contre les pratiques de pêche destructrices, tant à l'intérieur des juridictions nationales qu'au-delà de celles-ci, conformément au droit international ;
- b) concentrer les efforts de recherche sur le rôle des écosystèmes des monts sous-marins favorables aux espèces migratrices tout au long de leur cycle de vie et de leurs aires d'habitat ;
- c) rendre compte des progrès accomplis, par des rapports nationaux, à la Conférence des Parties lors de sa 16^e réunion.

À l'adresse des Parties et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales

15.BB Les Parties, ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, sont invitées à coopérer pour assurer la protection des écosystèmes des monts sous-marins contre les pratiques de pêche destructrices.

À l'adresse du Conseil scientifique

15.CC Le Conseil scientifique est invité à :

- a) collaborer avec des experts internationaux afin de recenser et de protéger les écosystèmes essentiels des monts sous-marins, en veillant à ce que les connexions écologiques entre ces écosystèmes et les espèces migratrices soient maintenues et protégées ;
- b) faire rapport à la 9^e réunion du comité de session du Conseil scientifique sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette décision.

À l'adresse du Secrétariat

15.DD Le cas échéant, le Secrétariat, en collaboration avec les Parties et sous réserve de la disponibilité des ressources :

- a) élabore et diffuse des lignes directrices et des outils de gestion pour la conservation, la gestion durable et la recherche sur les écosystèmes des monts sous-marins, particulièrement importants pour les espèces marines migratrices, en mettant l'accent sur le maintien de la connectivité écologique et des voies migratoires ;
- b) rend compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette décision lors de la 16^e session de la Conférence des Parties.